

Radioprotection en santé au travail Suivi individuel de l'état de santé Formation spécifique Médecin du travail

Rayonnements ionisants

PUBLIC

Médecin du travail

INTERVENANTS

- Médecins du travail
- Radioprotectionnistes

SESSION INTER-ENTREPRISES

DURÉE

4 jours (+ ajout de modules complémentaires si nécessaire)

DATES

[Télécharger le calendrier](#)

LIEU

Locaux de l'ASTI, Toulouse

TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

SESSION INTRA-ENTREPRISE

Possibilité de réserver la session exclusivement aux salariés de votre entreprise

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation

Certifications

Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Contexte réglementaire

[L'arrêté du 6 août 2024](#) fixe les nouvelles règles de formation des professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Définir le cadre technique et réglementaire lié aux rayonnements ionisants
- Connaître les effets sanitaires des rayonnements ionisants et comprendre les grandeurs dosimétriques
- Déterminer le classement des travailleurs, assurer le suivi individuel renforcé des travailleurs exposés, prescrire des analyses et examens en fonction de l'évaluation des risques d'exposition des différents secteurs d'activité
- Utiliser le système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (SISERI)
- Définir une démarche de prévention : information des travailleurs, surveillance dosimétrique
- Analyser les événements significatifs de radioprotection (ESR) et de préconiser les actions à mener en cas de radio-contamination

Programme

JOUR 1 :

Contexte de la prévention des risques liés aux rayonnements ionisants

- Historique et rôles des principales instances
- Les différentes sources de rayonnements ionisants en fonction des secteurs d'activité

Rappels de physique nucléaire

- Physique des rayonnements ionisants
- Interaction des rayonnements ionisants avec la matière
- Principaux radionucléides rencontrés par secteurs d'activité

Base de radiologie, d'épidémiologie et de radiopathologie et grandeurs dosimétriques

- Principaux mécanismes de l'action des rayonnements aux niveaux moléculaires et cellulaires
- Effets déterministes au niveau des principaux tissus
- Épidémiologie des professionnels exposés
- Effets stochastiques

JOUR 2 :

Sources d'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants avec les risques associés dans les différents secteurs d'activité

- Radioactivité naturelle et mesures de prévention associées
- Expositions sur les chantiers ou en intervention (gammagraphie - fluorescence X) et mesures de prévention associées
- Expositions en radiologie médicale et mesures de prévention associées
- Expositions à risque de contamination, moyens de protection et mesures de prévention associées
- Exposition particulière aux irradiateurs et accélérateurs

Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés

- Prévention des risques Rayonnements ionisants :
 - évaluation des risques - évaluation individuelle à l'exposition - les principaux EPI - principaux appareils de surveillance radiologique des travailleurs exposés





JOUR 3 :

Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés (suite)

- Prévention des risques Rayonnements ionisants (suite) :
 - donner un avis sur le classement des travailleurs, exposition au radon ou la possibilité d'intervenir en situation d'urgence radiologique
 - donner un avis sur les EPI
 - les appareils utilisés dans le cadre d'une surveillance radiologique
 - les dispositions particulières à certains travailleurs (femmes enceintes ou allaitante, intérimaires...)
- Suivi individuel renforcé des travailleurs exposés :
 - délivrer une aptitude
 - spécificité du dossier médical (DMST)
 - système d'information SISERI
 - prescrire des analyses et examens complémentaires en cas de contamination interne
 - rédiger un état des lieux des expositions des travailleurs, proposer des suivis post-exposition et post-professionnels
 - tableau 6 (régime général) et 20 (régime agricole) des maladies professionnelles

JOUR 4 :

Dispositifs renforcé pour le suivi des travailleurs exposés (suite)

- Surveillance dosimétrique individuelle (SDI) et enregistrement dans SISERI :
 - panorama de la SDI des travailleurs
 - différents types de dosimètres et moyens de mesure de la contamination interne
 - utilisation de SISERI
- Incidents ou accidents radiologiques :
 - rôle du médecin du travail
 - actions à mener en cas de contamination
 - savoir intervenir en cas évènement significatif (quand, auprès de qui, participer à l'analyse et valider les doses reçues)
- Informations et formations:
 - information et formation des travailleurs exposés
 - relation avec le Conseiller en radioprotection, les employeurs et les CSE

Evaluation formative sous forme :

- Epreuve écrite : QCM sur des connaissances techniques et réglementaires + Mise en pratique grâce à deux questions nécessitant une production écrite
- Epreuve orale : cas pratique de mise en place d'un SIR + au moins deux questions ouvertes à traiter

Pré-requis

Pas de prérequis

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques en interaction avec les participants
- Exercices, jeux de rôles, études de cas, partage de pratiques

Suivi et modalités d'évaluation

- QCM portant sur l'acquisition des connaissances techniques et réglementaires
- Evaluation à partir de cas pratiques

Attestation de formation valable pour une durée de 5 ans - Formation de renouvellement à prévoir avant la date anniversaire

Délai d'accès à la formation

☞ Formation réalisable en session intra-entreprise

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation, sous réserve de disponibilité
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 3 mois à compter de la date de signature du contrat